



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Le mardi 30 Novembre 2021, à 20 H 30 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mmes COURCHÉ, LABBÉ, MOREL, TASSERIE, SADOU, VEERAYEN
Messieurs CERTAIN, COURSEAU, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG,

Absents :

Madame ALEXANDRE-LEMESLE ayant donné procuration à S. MOREL
Madame MAQUET, ayant donné procuration à Monsieur P. CERTAIN
Monsieur ANTONIOLI ayant donné procuration à C. LEFEBVRE
Monsieur TSJOEN, ayant donné procuration à Mme N. COURCHÉ

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe LEFEBVRE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I - DELIBERATIONS

1. Fonds de concours – Rénovation Gymnase
2. Décisions modificatives – Budget primitif 2021
3. Approbation des Charges Transférées – CU Le Havre Seine Métropole (CLECT)
4. Nids d'hyménoptères – Nombre d'interventions annuelles par foyer
5. Recrutement d'un agent communal – services techniques
6. Acquisitions de matériel
7. Sente piétonne – avenant
8. Déneigement hiver 2021-2022 – Devis
9. Modification périmètre -Indice cavité souterraine n° 41

II - INFORMATIONS DIVERSES

1. Panneaux numériques – centre village
2. Présentation du réseau « Voisins Vigilants »
3. Arrêté interdiction de fumer
4. Spectacle de Noël et distribution des livres aux enfants
5. Colis de Noël 2021
6. Réunion du personnel
7. Défense incendie – Etablissement privé recevant du Public
8. Présentation calendrier 2022

DELIBERATIONS

1°) Fonds de Concours - rénovation gymnase – Délibération n° 65

Madame le Maire fait part de l'attribution du Fonds de Concours - équipement sportif - d'un montant de 21 276,00 € par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la rénovation de la salle omnisports. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de versement afférente afin de permettre le versement de cette aide à l'unanimité.

L'appel d'offres a été clôturé le 26 novembre et la commission se réunira très prochainement pour l'ouverture des plis pour avis. Les attributions pourront ainsi être notifiées et signées par Mme le Maire avant le 31 décembre 2021.

2°) Décisions modificatives – Budget primitif 2021 – Délibération n° 66

- Les études concernant la rénovation de l'école et l'aménagement du terrain Vason progressent et des relevés topographiques ont été nécessaires.

Ces dépenses doivent être comptabilisées au chapitre 20 et les crédits inscrits au budget 2021 sont insuffisants. Il convient donc de transférer des crédits du chapitre 23 (travaux) vers le compte 2031 (études).

- La gestion des concessions cimetièrre a été mise à jour et un logiciel a été acquis dernièrement. Cette acquisition doit être comptabilisée au chapitre 20. Afin de permettre le paiement de cette facture, des crédits sont transférés du chapitre 21 (immobilisations) vers le compte 2051 (concessions et droits similaires)

Les modifications suivantes sont ainsi approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

<i>Objet</i>	<i>Crédits nécessaires</i>	<i>Article départ</i>	<i>Article destination</i>
Logiciel cimetière	2600,00 €	-2135-184	+ 2051-184
Relevé topo école	2 340,00 €	-2313-ONA	+ 2031-201
Relevé topo terrain Vason	1 800,00 €	-2313-ONA	+ 2031-ONA

3°) Approbation des Charges Transférées à la Communauté Urbaine le Havre Seine-Métropole - CLECT - délibération n° 67

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) s'est réunie le 24 septembre dernier afin d'évaluer les charges relatives au transfert de certaines compétences. Les charges transférées sont les suivantes :

- Parking Simone Veil au Havre pour un montant de 86 122 €
- Reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges lié à une voirie restituée pour un montant de 2.288€
- Voirie de la ville du Havre : reversement de la somme de 185.820 €
- Réforme de la taxe d'habitation (-808.291 €)
- Enlèvement des encombrants à domicile au Havre. Prélèvement d'un montant de 239.616 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les charges transférées présentées.

4°) Prise en charge des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons) - délibération n°68

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait adopté et réévalué l'aide accordée pour l'enlèvement des nids d'hyménoptères :

- Le département et la Communauté Urbaine ont décidé de prendre en charge les nids d'hyménoptères à hauteur de 30% chacun.
- La commune a décidé de prendre en charge les 40 % restant.

Un administré a présenté depuis, une 2^{ème} intervention sur cette année 2021.

Le Conseil Municipal n'avait pas alors délibéré sur le nombre d'interventions pris en charge annuellement par foyer.

Après délibération, les membres de l'assemblée décident de ne pas imposer de quotité. Cette dernière facture sera donc prise en charge.

5) Recrutement d'un agent communal - services techniques - Délibération n° 69

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stagiaire a été admis au service technique durant le mois de novembre et a pleinement satisfait à sa mission.

La commune a la possibilité de le recruter dans le cadre d'un contrat à durée déterminée Parcours Emploi Compétences, bénéficiant d'aides de l'Etat.

Un contrat de 9 mois est proposé soit à 20 h hebdomadaire, soit à 30 h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des modalités de recrutement, le Conseil Municipal décide par 1 abstention et 14 voix de recruter cet agent sous réserves de l'accord des aides de l'Etat.

6) Acquisitions de matériels - Délibération n° 70

Plusieurs devis sont proposés pour l'acquisition des matériels suivants :

- Luminaires et matériel électrique pour l'éclairage extérieur à Leds avec détecteurs de présence pour la Mairie. La pose sera réalisée par la commune (4102,88 € TTC)
- Matériel pour réaliser des illuminations de Noël devant la Mairie (753.03€ TTC)

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les devis retenus.

7) Sente piétonne - avenant - Délibération n° 71

Madame le Maire présente un avenant d'un montant de 16518.18 € TTC pour les travaux de la sente piétonne lequel comprend :

- Une plus-value du marché de base en raison de l'évolution des prix des matériaux
- L'implantation de mats pour la future vidéo-surveillance
- Occultants pour la clôture
- Massif et plantes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité un avenant pour ce marché, cependant il est convenu de négocier certains points, jugés trop onéreux.

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents.

8) Déneigement Hiver 2021-2022 - Devis - Délibération n° 72

Mme le Maire présente un devis avec le détail des interventions et le tarif horaire proposé suivant les matériels employés en cas de déneigement nécessaire sur la commune.

La facturation sera arrêtée seulement en cas d'intervention de l'entreprise.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis présenté.

9) Modification périmètre -Indice cavité souterraine n° 41 – Délibération n° 73

La propriétaire du terrain où se situe l'indice de cavité souterraine n° 41, sis rue des Cèdres Bleus, souhaite faire modifier l'emprise du périmètre de cet indice impactant sa propriété. Une expertise géomorphologique, à sa charge, a été réalisée par l'entreprise For&Tec pour identifier et situer cette dépression laquelle a été transmise à la Préfecture de Seine-Maritime afin de connaître leurs conclusions sur cette demande de modification. Après accord, le Conseil Municipal valide également cette expertise et modifie en conséquence l'indice 41 conformément au plan de la page 5 du rapport For&Tec.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Panneaux numériques : Mme le Maire informe l'assemblée que les subventions ont été accordées pour le financement des 2 panneaux numériques à implanter dans le centre du village :

- Une aide de 50 % a été accordée dans le cadre du Plan France Relance de l'Etat
- Une aide de 30 % a été accordée au titre de la DETR de la préfecture de Seine-Maritime

Après proposition, il est décidé d'implanter le panneau numérique à la mairie prochainement mais celui prévu initialement sur la place du Marché est reporté. Le Conseil Municipal décidera de son implantation définitive après les travaux de création de parking rue des châtaigniers en vue d'une parfaite harmonisation.

2. Présentation du réseau « Voisins Vigilants » : Mme le Maire présente le dispositif « Voisins Vigilants » et interpelle l'assemblée pour débattre sur l'opportunité d'installer ce système sur la commune. La cotisation annuelle s'élèverait à 800 euros. Un référent serait nommé dans chaque quartier. Après délibération, les membres du Conseil municipal décide de réaliser un sondage auprès des remotais pour connaître leur avis. L'adhésion sera décidée en fonction des résultats de l'enquête.

3. Arrêté interdiction de fumer : Déplorant les nombreux mégots à l'entrée des écoles, Mme Courché informe qu'un arrêté municipal sera pris prochainement pour interdire de fumer aux abords des établissements scolaires et périscolaires.

4. Spectacle de Noël et distribution des livres aux enfants : Mme Morel, Maire adjointe présente le spectacle de Noël offert par la commune aura lieu le vendredi 17 décembre prochain à 17 h 45 à la salle culturelle. Il débutera par une déambulation jusqu'à la mairie avec distribution des livres aux enfants de l'école autour d'une boisson chaude, suivi d'un spectacle équestre aux Ecuries des Grives. Tous les remotais sont invités à participer à cette représentation.

5. Colis de Noël 2021 : un compte rendu est fait sur la distribution des colis de Noël. Les remarques retenues sont une donation trop hâtive et le choix de produits frais engendre des complications sur la remise des colis.

6. Réunion du personnel : Mme le Maire informe que les entretiens individuels pour le personnel communal vont être réalisés prochainement. Ces entretiens permettent d'être à l'écoute des agents et d'échanger sur leurs conditions de travail et les objectifs.

7. Défense incendie – Etablissement privé recevant du Public : Mme le Maire donne les conclusions du rapport de la commission Sécurité de la Préfecture pour le Centre Boudhique, établissement privé de la commune recevant du public. Plusieurs remarques négatives entraînent une obligation de mise aux normes du système de sécurité pour lever l'interdiction d'ouverture. Les travaux n'ont toujours pas été réalisés depuis les premiers constats transmis depuis 2004. Une rencontre avec les propriétaires de l'établissement est envisagée.

8. Présentation calendrier 2022 : Le nouveau calendrier 2022 qui sera distribué aux remotais est présenté aux membres du Conseil Municipal

Séance levée à 22 h

Mme Nadège COURCHÉ

M. Patrick CERTAIN

Mme Stéphanie MOREL

M. Gilles TSJOEN
absent

Mme Claudie ALEXANDRE-LEMESLE
absente

M. Alexis ANTONIOLI
absent

M. Joël COURSEAUX

M. Jean-Christophe DUSZA

Mme Dany LABBÉ

M. Christophe LEFEBVRE

Mme Soizic MAQUET
absente

M. Ludovic RAIMBOURG

Mme Mireille SADOU

Mme Sophie TASSERIE

Mme Valérie VEERAYEN